

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 FEVRIER 2016
A 20 H 30

L'an deux mille seize, le vingt-deux du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Carole BUFFET et Agnès MATHIOT. Mrs Guy PATUREL, François REVERDY, Michel GIVRE, Anthony PONTUS et Richard DEVOY.

Excusés : Mmes Pascale BANSE (pouvoir à M. Michel GIVRE), Raphaële BERNARDINIS (pouvoir à Mme Carole BUFFET), Mrs Marc JUILLARD (pouvoir à M. Jean-Luc EMIN)

Absent : M. Laurent DURIEUX

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2016

Madame Catherine ESTUBLIER a été désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, si le Conseil Municipal en est d'accord :

- **Personnel communal :** formation BAFA Mme AMADEI Véronique, prise en charge des frais de formation par la commune et indemnisation de l'agent durant cette période de formation,
- **Personnel communal :** mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain pour consultation en vue de la souscription d'un nouveau contrat d'assurance collective des risques statutaires,
- **Projet acquisition bâtiments :** délibération pour confier à la SEMCODA l'étude de la faisabilité pour l'éventuelle acquisition et les aménagements de logements et d'un local commercial par la commune, auprès des propriétaires du bâtiment RIPPE
-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour. URBANISME :

Demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Une déclaration préalable (n° 02) formulée par M. BLANCHETIERE Eric actuellement domicilié 4, lotissement de l'Albarine 01500 CHÂTEAU GAILLARD, concernant un projet de construction d'une piscine en résine polyester monobloc démontable de couleur bleue azur pour une dimension de 9 m 20 x 3 m 70 soit une surface de 34.04 m2 sur la parcelle V n° 694 située route des Vignes à Turgon – Arrêté de non opposition en date du 19 janvier 2016 – zone Ub du PLU.

Une déclaration préalable (N° 03) présentée par M. GONNET Prakash concernant des travaux de clôture et de pose d'un portail – propriété cadastrée section X n° 341 – Route de Poncin aux Basses Rossettes. Nature des travaux : construction d'un muret de 1 m 00 de haut sur lequel

sera installé un grillage de 80 cm le long de la route de Poncin en bordure du terrain avec construction de deux piliers de 1 m 80 (couleur crépi identique à l'existant : beige) et pose d'un portail coulissant de 4 m de large et 1 m 70 de haut – gris anthracite. Zone Ub du PLU.

Une déclaration préalable (N° 04) déposée par M. MAURAND David en vue de la construction d'une piscine et de l'aménagement de ses abords. Parcelle cadastrée section B n° 2166 – Impasse des Charmettes – Coque de couleur bleue azur pour une dimension de 7 m 50 x 3 m 50. Projet situé en zone Ub – Arrêté de non opposition du 4 février 2016

Une déclaration préalable (N° 05) émanant de M. GONCALVES Joaquim concernant un projet de création d'un abri non clos (extension de la toiture d'une annexe existante en appui sur la construction initiale et sur des murs de clôture – 3 m x 3 m) Toiture en tuiles rouges nuancées à l'identique de l'existant – Parcelle X n° 334 – Chemin des Vignes – Basses Rossettes – Projet situé en zone Ub – Arrêté de non opposition du 18 février 2016

Une déclaration préalable (N° 06) également présentée par M. GONCALVES Joaquim pour l'isolation extérieure d'un mur de l'habitation situé au nord et son habillage en pierre jointée de pays – Section X n° 334 – Chemin des Vignes – Basses Rossettes – Projet situé en zone Ub – Arrêté de non opposition du 18 février 2016

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB N° 1) déposée par M. GENOUX Joël concernant la parcelle cadastrée section X n° 348 – Chemin des Vignes aux Basses Rossettes – Projet de vente du terrain et division en deux lots (parcelle initiale d'une surface de 1 503 m²) – Zone Ub – Cette demande avait été formulée fin 2015 mais ces dossiers sont traités par la DDT et la réponse n'est pas parvenue en mairie.

Droit de préemption urbain : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (3 pouvoirs) décide, par délibération, de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente de la propriété bâtie cadastrée section C 514-1006-1072-1075-1076 pour une superficie totale de 9 937 m² – propriété de M. et Mme ZAUGG Edmond – Chemin des Millettes – Hautes Rossettes – Prix de vente : 315 000.00 €.

COMPTABILITE :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents et représentés (3 pouvoirs), une délibération afin de permettre la prise en charge de dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif de l'année 2016 (financement notamment des abris bus, du copieur de l'école et du premier versement du portage financier lié à l'acquisition de l'ensemble immobilier situé route de Pont d'Ain, anciennement propriété des conjoints BESSON).

ONF :

Comme chaque année, l'ONF propose un programme de travaux d'entretien pour un coût de 1 600.00 € H.T.

Des informations complémentaires seront recueillies avant décision.

CONVENTION APRR :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la protection acoustique du nœud autoroutier A 40/A 42, la Société APRR a adressé un projet de convention à intervenir entre elle et les communes de DRUILLAT, VARAMBON, PONT D'AIN, ainsi que les associations AIN'TENSION et AC LGV.

Comme prévu, les communes et associations concernées se sont réunies en mairie de DRUILLAT, le 1^{er} février 2016 et ont étudié cette proposition.

Des demandes de modifications ont été rédigées et transmises à la Société APRR ainsi qu'aux services de l'Etat en charge de ce dossier.

Leur réponse est actuellement attendue.

Les membres du Conseil Municipal ont tous été destinataires du projet de convention et de l'ensemble des modifications proposées.

M. le Maire indique que, pour ne pas retarder les travaux prévus pour la protection acoustique, il serait utile de l'autoriser à signer la convention finale à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (3 pouvoirs donc 14 votants)

- **AUTORISE** le Maire à signer la future convention, dans la mesure où les remarques émises par les représentants des communes de DRUILLAT, PONT D'AIN et VARAMBON et des associations AIN'TENSION et AC LGV, exposées au cours de la réunion du 1^{er} février 2016 ; auront été reprises.

- **MANDATE** le Maire et lui confie tout pouvoir pour conduire de nouvelles négociations au cas où la nouvelle proposition de convention, soumise à sa signature, ne serait pas conforme aux attentes énoncées dans la demande de modifications établie le 1^{er} février 2016.

Si nécessaire, une nouvelle réunion de travail pourrait être organisée avec les communes et associations concernées pour parvenir à un document conforme aux attentes des différentes parties.

PERSONNEL COMMUNAL :

1) Dossier de Mme Véronique AMADEI : BAFA :

Monsieur le Maire rappelle que suite aux rencontres intervenues entre les membres de la commission « Enfance et Jeunesse » et les agents ; ainsi qu'aux entretiens professionnels, il était souhaité que les agents communaux intervenants auprès des enfants (Adjoints territoriaux d'animation notamment), soient titulaires du CAP « Petite Enfance » et/ou du BAFA.

Il a donc été proposé à Mme Véronique AMADEI, Adjoint territorial de 2^{ème} classe occupant un poste à temps non complet (16.70 h/35, temps de travail hebdomadaire annualisé) depuis le 1^{er} février 2012, d'effectuer les formations nécessaires à l'obtention du BAFA.

Cette dernière ayant donné son accord ; contact a été pris avec l'association des FRANCAS DE L'AIN 20, rue Lamartine 01000 BOURG-en-BRESSE pour la mise en place de ce cursus.

Le Maire indique que la formation comporte plusieurs modules obligatoires pour la validation de ce brevet :

- Un stage de formation générale d'une durée d'au moins 8 jours. Celle-ci sera dispensée par l'association des FRANCAS au prix de 560.00 € + 17 € d'adhésion à cette fédération,
- Un stage pratique d'une durée minimum de 14 jours continus ou discontinus, à réaliser dans un centre de loisirs, un centre de séjour de vacances ou en accueil périscolaire,
- Une session d'approfondissement de 8 jours à réaliser dans les 30 mois après le début de cette formation, au tarif de 464.00 €.

Il propose au Conseil Municipal, la prise en charge par le budget communal, des dépenses relatives à cette formation, ainsi que l'indemnisation des heures consacrées, sur son temps de vacances, par Mme Véronique AMADEI à la préparation de ce brevet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (3 pouvoirs – 14 votants), accepte cette proposition.

2) Mandat au Président du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la construction d'un contrat d'assurance collective pour les risques statutaires :

Monsieur le Maire fait savoir que le contrat d'assurance collective pour les risques statutaires parviendra à son terme le 31 décembre 2016 et qu'il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Il propose au Conseil Municipal de donner mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain, pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des prestataires potentiels, dans le respect du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (3 pouvoirs – 14 votants), émet un avis favorable.

PROJET IMMOBILIER :

Monsieur le Maire rappelle que des démarches avaient été entreprises auprès des conjoints RIPPE, afin de connaître les intentions de cette famille par rapport à un ensemble immobilier, actuellement inoccupé, et situé « Place Henri Dunant », au centre du village de DRUILLAT.

Cette propriété est constituée des parcelles bâties et non bâties cadastrées section B n° 673, 674, 1914 et 1916 ainsi que d'un passage commun cadastré section B n° 673.

Le tout représente une surface d'environ 320 m².

Cet ensemble est situé en zone Ua du PLU.

Les propriétaires ont fait savoir qu'elles envisageraient effectivement la vente de tout ou partie des biens énoncés ci-dessus.

Si cette opération se réalisait, elle aurait pour but la création de logements et l'aménagement d'un commerce au rez-de-chaussée (transfert envisagé de la boulangerie).

Une évaluation a été établie par les services de France Domaine le 22 septembre 2015.

Contact a ensuite été pris avec les services de la SEMCODA afin de savoir si cette opportunité aurait un intérêt pour ce bailleur social.

Ces derniers viennent d'effectuer quelques études très sommaires dont le résultat est présenté.

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et une abstention (14 votants dont 3 pouvoirs) accepte que la SEMCODA conduise les études de faisabilité appropriées et lui en confie donc mission.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX COMMISSIONS :

Comptes rendus des différentes réunions de commissions :

- Communication :

Le compte-rendu de la dernière réunion de la commission « Communication » est délivré.

Les retours concernant l'édition du bulletin sont satisfaisants. Sa clarté, sa simplicité et son graphisme ont été appréciés.

Concernant les projets de cette commission pour 2016, ils portent essentiellement sur :

- La reconduction du forum des associations avant les vœux ou en septembre,
- La réalisation de plans de la commune modifiés pour introduction des nouvelles rues,
- Une réflexion pour la rédaction d'un nouveau règlement de la salle polyvalente,
- La réalisation et la distribution d'un flyer pour la numérotation des rues,
- Un travail sur la réalisation d'un blason en association avec la Sauvegarde du Patrimoine,
- L'organisation d'un concours de photographies.

Le site internet a été mis à jour dernièrement. Il recense actuellement 2 000 visites par mois et environ 12 000 visites sur l'année écoulée.

La Commission Communication prévoit une nouvelle réunion le lundi 29 février 2016 à 18 h 30.

- La commission voirie :

1) Réunion :

Elle s'est réunie le 23 janvier 2016 et s'est rendue en différents points de la commune.

Le compte-rendu de cette rencontre a été diffusé à tous les élus dans le cadre du dossier préparatoire et est commenté.

Quasiment tous les points étudiés au cours de cette séance ont été traités.

2) Abri bus :

Le Conseil Départemental, suite à un courrier adressé par la mairie le 2 juin 2015 concernant la sécurisation de l'arrêt de cars de Mas Pommier et demandant son déplacement sur la place du village a apporté une réponse en janvier dernier :

« La direction des routes a réalisé un diagnostic du site avec la direction des transports en envisageant le déplacement de cet arrêt, concernant principalement la ligne régulière de cars N° 127 reliant AMBERIEU-en-BUGEY à BOURG-en-BRESSE.

Malheureusement, cette solution leur semble actuellement impossible à mettre en œuvre, sans nuire à la qualité du service rendu.

Consciente des problèmes de sécurité, l'agence a engagé une étude préliminaire en lien avec la direction des transports, qui devrait être présentée à la commune, lors du premier trimestre de l'année 2016, afin de trouver une solution convenable pour tous.

Dans l'attente, il est conseillé à la commune de n'entreprendre que le minimum de travaux pour la réparation de l'abribus accidenté. »

3) Travaux de point à temps :

Une consultation a été lancée pour la réalisation de 6.5 tonnes.

Le résultat de cette consultation est présenté mais des informations complémentaires seront demandées aux entreprises avant décision finale, certaines ayant introduit des variantes.

4) Elagage :

La EURL Dombes Environnement réalisera l'élagage de 9 platanes pour un coût de 1 244.00 €.

5) Aménagements sécuritaires :

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu le projet de sécurisation des hameaux de la Ruaz et de Rossettes,

Vu les délibérations adoptées le 21 septembre 2015 afin de confier la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet à la Société ODISSEE 813, avenue Léon Blum 01500 AMBERIEU-en-BUGEY et de solliciter des subventions pour le financement de ces projets,

Vu le dossier de consultation établi par la Société ODISSEE, et les critères définis comme suit : 55 % (note sur 55 points) pour le prix des prestations ; 45 % (note sur 45 points) pour la valeur technique,

Vu la publication de cet appel d'offres dans l'édition de la VOIX DE L'AIN parue le 30 décembre

2015,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le lundi 15 février 2016 et le tableau d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et des représentés (14 votants dont 3 pouvoirs),

- **VALIDE** le choix établi par la Commission d'appel d'offres concernant l'attribution du marché (lot unique : VRD et signalisation) à la société **COLAS RHONE ALPES AUVERGNE Agence Bourg-en-Bresse à SAINT DENIS LES BOURG**, qui a recueilli la note finale de 90.10/100 points (55 points sur le critère : prix des prestations) ; pour un montant global de **249 173.94 € T.T.C.** (tranche ferme : 113 967 96 € T.T.C. et tranche conditionnelle : 135 205.98 € T.T.C.) et la note de 35.10 pour la valeur technique.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché public et lui donne tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de ce projet.

- Une partie des crédits nécessaires avaient été inscrits au budget de l'année 2015 et figurent dans l'état des restes à réaliser pour un montant de 79 424.00 € et seront complétés lors du vote du budget primitif de l'année 2016.

Des demandes de participations financières avaient été présentées fin 2015 aux parlementaires départementaux. Certains s'étaient engagés à participer mais il était nécessaire d'attendre l'attribution des enveloppes de 2016.

Les demandes seront donc finalisées dans les jours à venir ; le début des travaux étant envisagé rapidement.

Le Maire rappelle que la commune n'a obtenu qu'une subvention d'un montant de 30 000.00 € au titre des amendes de police pour le financement de ce projet.

6) Numérotation des rues :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 14 décembre 2015, la proposition établie par LA POSTE, pour la mise en place d'une numérotation et la communication auprès des résidents concernés a été retenue, pour un coût de 1 626.00 € T.T.C.

La numérotation sera métrique et la détermination des points 0 de chaque rue a été définie au cours d'une réunion qui s'est déroulée le 3 février dernier en présence d'élus, des services de la Poste et de Mrs Guy Charbonnier et Jacques COUTIER qui représentaient l'association « LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ».

Il rappelle également qu'il avait été évoqué la nécessité de modifier quelques noms de rues en raison de doublons (exemple : route des Vignes et Chemin des Vignes...) qui poseraient problème dans la future gestion du courrier.

Il convenait également de baptiser le nouveau parking de l'école.

Il donne connaissance des résultats des travaux de la commission en charge de ce dossier (commission qui réunit l'ensemble des élus souhaitant travailler ce projet) en association avec la « Sauvegarde du Patrimoine » et fait part des propositions établies pour les nouveaux noms de rues et pour le parking :

- L'impasse des Charbonnières deviendrait **l'Impasse des Garennes**,
- La route des Vignes deviendrait **la route de Chanterenard**,
- Le Chemin des Petites Roches deviendrait **l'Impasse du Malanet**,
- La Montée du Cruix deviendrait **la Montée du Pierret**,
- Le Chemin du Roset deviendrait le **Chemin des Teppes**,
- Vers la lagune (entre Turgon et Montbègue) : **Route des Grandes Pièces**,
- **Parking : rue Buissonnière.**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés (14 votants dont 3 pouvoirs), valide et entérine ces différentes propositions.

Les élus devront ensuite réfléchir à l'achat des plaques de numérotation ainsi qu'aux modalités de

leur installation ; aux remplacements des plaques de rues concernées par les modifications, et à l'achat des plaques destinées aux nouveaux lieux baptisés.

Ces dépenses seront prévues au prochain budget primitif.

La commission se réunira à nouveau le jeudi 10 mars 2016 à 20 h 30.

7) Eclairage public :

Le dossier relatif à l'extinction nocturne progresse. La modernisation des armoires de commande en divers secteurs a fait l'objet d'une étude.

11 commandes sont à modifier.

L'avant-projet détaillé a été validé et le projet est donc lancé.

Pour mémoire :

- Montant des travaux inscrits au programme en TTC	27 000.00 €,
- Soit un montant H.T. de	22 500.00 €,
- Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. du Syndicat	16 775.00 €,
- Participation du Syndicat	10 065.00 €,
- Fonds de compensation de TVA	4 429.08 €,
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	12 505.92 €
Total	27 000.00 €

- Commission Enfance et Jeunesse :

Un projet de mise en place d'un conseil d'enfants est actuellement à l'étude. Une première réunion a eu lieu le 5 février dernier et une seconde est programmée pour le 7 mars 2016 à 20 h 00, en présence d'un représentant du conseil départemental.

DOSSIERS DIVERS :

- Loi NOTRE : Communauté d'Agglomération et COPIL :

Un collectif regroupant les maires des communes de – de 1 000 habitants s'est mis en place.

Les comptes rendus des réunions qui se sont déroulées les 11 et 20 janvier derniers ont été diffusés à l'ensemble des communes et ont été joints au présent dossier préparatoire pour information. Le compte rendu de la 3^{ème} réunion du 1^{er} février a également été envoyé à tous les élus.

Le 22 janvier dernier, le Président de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon a répondu à la correspondance qui lui avait été transmise pour lui faire part de la décision adoptée par le Conseil Municipal pour son maintien au sein de la CCBDSR (diffusion du courrier avec le présent dossier préparatoire).

L'ensemble des élus et des personnels communaux de la CCBDSR sont conviés à une réunion d'information et d'échanges qui sera animée par des membres du COPIL, le vendredi 4 mars 2016 à 18 h 30, à la salle des fêtes de LA TRANCLIERE.

- Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics du Département de l'Ain :

D'après la Loi Grenelle du 12 juillet 2010, un plan de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment et des travaux publics doit être établi par le Département. **Le projet est soumis à enquête public du lundi 29 février 2016 au 31 mars inclus.** L'ensemble des documents, rapports, comptes rendus et arrêts sont consultables sur le site : www.enquetepublique-dechetsBTP.ain.fr.

Le plan de prévention et de gestion des déchets de chantier du BTP doit traiter l'intégralité des déchets susceptibles d'être produits par les chantiers du bâtiment (déconstruction-démolition, réhabilitation, construction neuve) et des travaux publics (terrassements, canalisations, travaux routiers ou ferroviaires).

Les articles L 541-4-1 et R-541-41-2 du Code de l'Environnement précisent le contenu du plan : un état des lieux de la gestion des déchets, un programme d'actions de prévention afin de réduire les quantités et la nocivité des déchets générés, des objectifs et des indicateurs relatifs aux actions de réduction et de valorisation des déchets, les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. Une commission consultative d'élaboration et de suivi et des groupes de travail ont été mis en place.

- Projet de parc naturel régional de la Dombes :

Un mail (accompagné d'un communiqué émanant de l'association pour la création du parc naturel de la Dombes) est parvenu le 8 février dernier en mairie.

Laurent WAUQUIEZ, Président de la région Auvergne Rhône-Alpes, a souhaité un temps de suspension de deux mois de la démarche en cours pour une consultation plus approfondie des acteurs de terrain.

Le courrier qu'il a adressé au Maire est lu au cours de la présente séance.

L'association pour la création du parc naturel de la Dombes approuve cette décision, et dans son mail et communiqué, rappelle les enjeux de ce projet.

De nouvelles réunions d'information (organisées par l'association pour la création du parc naturel) sont proposées sur le thème : **Parc Naturel Régional : un projet pour notre territoire ?** à CHATILLON SUR CHALARONNE (le 10 février), SAINT ANDRE DE CORCY (le 24 février), MISERIEUX (Cibeins le 2 mars), MONTCEAUX (le 9 mars) et CHALAMONT (le 16 mars), toutes à 20 h 00.

Les élus y sont conviés.

Pour l'instant, le Conseil Municipal confirme sa décision initiale de ne pas adhérer à cette structure.

- Trésorier municipal :

Mme Christine VAIZIAN a quitté ses fonctions le 1^{er} février dernier et M. Karl DANIS a été désigné en qualité de gérant intérimaire de la trésorerie de Poncin-Pont d'Ain, dans l'attente de la nomination et de l'installation d'un nouveau comptable, normalement prévues au cours du 2nd semestre 2016.

Actuellement, M. DANIS est déjà responsable de la trésorerie d'HAUTEVILLE.

- Les Petites Scènes Vertes :

Le Syndicat Mixte Cap 3B, le théâtre de Bourg-en-Bresse, la Fédération des Œuvres Laïques L'Estuaire, remercient, par courrier reçu dernièrement, la commune pour avoir accueilli le spectacle « L'ours qui avait une épée – camion à histoires », le 16 janvier dernier.

78 spectateurs ont assisté à ce spectacle (3 séances familiales - capacité maximale du camion-spectacles : 28 personnes).

- Stagiaire :

Mlle Marine LACOMBE, en deuxième année SAPAT (Service aux personnes et aux territoires) au lycée de ST SORLIN EN BUGEY devrait être accueillie en mairie, pour un stage de formation professionnelle du 6 juin au 1^{er} juillet 2016

- **RPC :**

Le Maire rappelle que jusqu'à présent, la société RPC livrait les repas du lundi, dès le samedi soir, ce qui s'avère gênant en cas de location de la salle polyvalente mais qui présente également un risque (coupure électrique dans le week-end...).

La société a donc été contactée afin de savoir s'il serait possible de modifier cette pratique.

Celle-ci propose une livraison le dimanche soir, à partir du 1^{er} mars prochain puis s'engage à trouver une solution pour une livraison tous les matins, à partir de la prochaine rentrée scolaire.

- **Aire de jeux :**

Trois arbres seront commandés à l'entreprise LAMBERT Jean-Christophe pour l'aire de jeux (érable au prix unitaire de 156.00 € TTC).

- **Souscription pour la forêt de VERDUN :**

Le Maire fait part du lancement d'une souscription pour l'entretien de la forêt de Verdun, lieu de souvenir. Cet avis sera publié sur le site internet de la commune.

- **Nettoyage de printemps :**

Le nettoyage de printemps aura lieu, comme habituellement, *en* association avec le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, le samedi 19 mars 2016.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : La prochaine réunion est programmée pour le lundi 21 mars 2016 à 20 h 30.